



Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 09 du mois de juillet à 20 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Isabelle SEGUY, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD, Emmanuelle DUPUY, Dominique DEVILLERS, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER

MEMBRES ABSENTS Alexandre TRONCHE, Ivan RICORDEL (pouvoir S. FARGE), Emmanuelle DUPUY (pouvoir N. TARDIF) Dominique DEVILLERS (pouvoir C. CARON)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 3 juillet 2024

DELIBERATION N° 2024.42 modification de temps de travail agent de maîtrise principal

Par délibération n° 2023.58 en date du 23 octobre 2023, la modification du temps de travail du temps de travail d'un agent de maîtrise a été modifiée : temps de travail hebdomadaire 30 heures et 15 mn à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par suite d'une erreur rédactionnelle, la modification de temps de travail a été rattachée au grade d'agent de maîtrise alors que l'agent concerné est titulaire du grade d'agent de maîtrise principal.

➡ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal temps de travail hebdomadaire annualisé de 30 heures et 15 mn à compter du 1^{er} septembre 2024.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches induites par la modification de temps de travail .

Pour extrait conforme

Le maire

Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

